

REGLEMENT INTERIEUR

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ET REGLEMENT INTERIEUR – LE

SANCTUAIRE

1. CONDITIONS D'ADHESION

- Toute personne souhaitant utiliser les installations doit être âgée de 18 ans ou plus, sauf autorisation spécifique des parents ou tuteurs légaux.
- Les nouveaux membres doivent remplir un formulaire d'inscription avec des informations personnelles exactes et à jour en créant leur profil sur le site internet lesanctuaire-club.fr.

2. UTILISATION DES INSTALLATIONS

- Les membres sont tenus de respecter les horaires d'ouverture et de quitter les installations à l'heure de fermeture.
- L'utilisation des équipements doit être effectuée de manière sécurisée et respectueuse. Les utilisateurs doivent nettoyer les machines après chaque utilisation.
- Il est interdit de fumer, de consommer de l'alcool ou des substances illicites dans les locaux et/ou d'être sous l'emprise d'une de ces substances lors de l'entrée dans les locaux ou pendant les cours.
- Les membres doivent porter des vêtements et des chaussures appropriés ainsi se munir de leur propre matériel de boxe (gants, sous-gants ou bandes de protection, protège dents...) En cas d'oubli, des gants, l'accès au cours pourra être refusé pour raison de sécurité, sans possibilité de report.

3. COMPORTEMENT DES MEMBRES

- Tout comportement agressif, violent ou perturbateur envers les autres membres ou intervenants ne sera pas toléré et pourra entraîner des sanctions, la perte des cours restants ou la suspension d'un abonnement, avec un pourcentage de non-remboursement à l'appréciation de la direction.
- Les membres doivent maintenir la propreté des lieux et jeter leurs déchets dans les poubelles prévues à cet effet.
- Il est interdit de filmer ou photographier d'autres membres sans leur consentement.
- Des photos ou vidéos promotionnelles peuvent être réalisées pendant les cours. Les membres ne souhaitant pas y apparaître doivent en informer la direction après la séance.
- Les locaux sont placés sous vidéo-surveillance.

4. RESPONSABILITES DES INTERVENANTS

- Les intervenants assurent la sécurité et le bon fonctionnement des installations.
- Ils sont disponibles pour conseiller les membres sur l'utilisation du matériel et le déroulement des cours.
- Tout incident ou problème doit être signalé immédiatement à la direction.

5. SECURITE

- Les membres doivent suivre les consignes de sécurité affichées.
- En cas d'urgence médicale, les intervenants sont formés pour intervenir et contacter les services d'urgence.

6. SANCTIONS

- En cas de non-respect du règlement intérieur ou des conditions générales, la direction se réserve le droit d'appliquer des sanctions pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion définitive, avec des conditions de remboursement propres à chaque situation.

7. MODIFICATIONS DU REGLEMENT

- La direction se réserve le droit de modifier le présent règlement. Les membres seront informés de tout changement par affichage dans la salle ou par e-mail.

8. CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site et consultables lors de l'inscription.

9. REGLEMENT DE PRISE DE SESSIONS

1. OBJET

Ce règlement vise à encadrer l'organisation et le déroulement des sessions afin d'assurer la sécurité, le bien-être et l'efficacité des participants.

2. INSCRIPTION ET PARTICIPATION

- 2.1. Toute inscription se fait via le site, l'application ou directement auprès de l'établissement.
- 2.2. Seuls les participants inscrits peuvent participer à une session. Toute absence doit être signalée au moins **6 heures avant** le début de la séance.
- 2.3. **Sessions à la carte** : les membres doivent connaître les règles de paiement, de validité et d'utilisation liées à l'achat de sessions.
- 2.4. **Abonnements et offres spéciales** : les membres doivent connaître les conditions d'achat, d'engagement et de paiement.
- 2.5. **Paiement** : les paiements s'effectuent via la plateforme (carte bancaire, mandat sepa ou chèque). Tout paiement doit être honoré le **1er de chaque mois**. En cas de difficulté, le membre doit prévenir la direction afin de trouver une solution.
- 2.6. **Vacances ou absence** : une demande de pause ou de report peut être effectuée par mail. Toute période de pause sera reportée à la fin de l'abonnement.

3. PREPARATION A LA SESSION

- 3.1. Les participants doivent venir équipés (tenue adaptée, chaussures, bouteille d'eau, sous-gants ou bandes obligatoires, gants de boxe). Sans protection, l'accès à la session pourra être refusé.

- 3.2. Les participants doivent être en bonne condition physique et signaler toute condition médicale particulière à l'instructeur.

4. DEROULEMENT DE LA SESSION

- 4.1. Les participants doivent arriver **au moins 5 minutes avant** le début du cours.
- 4.2. Un comportement respectueux est exigé. Toute forme d'agressivité ou de harcèlement est sanctionnée.
- 4.3. Les consignes de l'instructeur doivent être suivies avec rigueur.

5. SECURITE

- 5.1. Tout malaise ou blessure doit être immédiatement signalé à l'instructeur.
- 5.2. Le matériel doit être utilisé correctement et remis en place après usage.

6. ANNULATION ET REPORT

- 6.1. **Annulation par le Sanctuaire** : en cas de jour férié ou de faible nombre de participants, la séance peut être annulée. Elle sera re-créditée automatiquement.
- 6.2. **Annulation par le membre** : toute annulation doit être faite au moins **6 heures avant** la session via le profil. Passé ce délai, la session sera perdue sauf justificatif accepté par la direction.
- 6.3. **Report** : la session annulée est re-créditée pour le mois en cours. Après le 1er du mois suivant, elle ne pourra plus être récupérée.

7. RESPONSABILITE

- 7.1. Les participants sont responsables de leur santé et de leurs effets personnels. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- 7.2. Il est recommandé de disposer d'une assurance personnelle couvrant les activités sportives.

8. SANCTIONS

- Tout manquement à ce règlement peut entraîner un avertissement, une suspension temporaire ou une exclusion définitive.
-

10. CLAUSE D'ENGAGEMENT ET DESENGAGEMENT

Toute **souscription à un abonnement** constitue un **engagement ferme** sur la durée choisie (6 mois ou 1 an).

En cas de **résiliation anticipée** avant la date d'anniversaire de l'abonnement, une **indemnité équivalente à 25 % du montant restant dû** sera appliquée.

Cette indemnité est destinée à couvrir les frais administratifs et d'organisation liés à la gestion de l'abonnement interrompu.

11. ACCEPTATION DU REGLEMENT

En créant un profil ou en souscrivant à une offre (abonnement ou session à la carte), chaque membre reconnaît avoir **lu, compris et accepté** le présent règlement intérieur ainsi que les conditions générales de vente.